



ARRETÉ
Prononçant la reprise de concessions en état d'abandon

Le Maire de la Commune de Parçay-Meslay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-17 et -18, R 2223-12 à 23,
VU les procès-verbaux dressés en conformité des dispositions précitées, le 14 décembre 2022 date du premier transport et le 23 avril 2024 date du second transport constatant l'état d'abandon des concessions funéraires dont la liste est énumérée au présent arrêté, dans le cimetière communal et les différents documents annexés attestant que toutes les formalités prescrites ont été accomplies,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024 par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise au nom de la commune des dites concessions,

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les concessions indiquées dans le tableau ci-dessous, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Numéro emplacement	Numéro de concession	Nom du concessionnaire	Personne(s) inhumée(s)
1		Acte de Notoriété	LEGAVE - BONNIGAL Catherine LEGAVE - JOLY Théodorine
2		Acte de Notoriété	Rosalie JOLY née LEROUX
3		Acte de Notoriété	François PINON Sylvine PINON née CHERIGNE Syvine REVERDY (née PINON) Pierre Victor REVERDY
4		Acte de Notoriété	Martin DUCHAMP Désirée DUCHAMP Silvine LEGAVE
5		Acte de Notoriété	Jean PINON Moïse René Joseph PINON Marie Pauline PINON née DUBOIS
6		Acte de Notoriété	Denis BOUTARD Marie BOUTARD née REBOUSSIN
7		Henri CHARREAU	Pierre François BRUNET Louise BRUNET née HERBETTE
8		Acte de Notoriété	INCONNUE
9		Acte de Notoriété	INCONNUE
10		Acte de Notoriété	Renée BARDIAU
11		Acte de Notoriété	TESTAULT - GRIMAUD
12		Acte de Notoriété	Louise RICARDEAU Abel RICARDEAU
13		Acte de Notoriété	Marie BOULAY née BOUCHET
14		Acte de Notoriété	Jeanine PINON née LALLIER Benjamin PINON
15		Acte de Notoriété	Claire PROUST née TOURTEAU Thérèse PROUST Jean PROUST

16		Acte de Notoriété	Madeleine DATHEE née THIERRY A. ALLET M.L FIOU
17		Acte de Notoriété	Julie MOREAU née SELIER
18		Acte de Notoriété	INCONNUE
19		Acte de Notoriété	INCONNUE
20		Acte de Notoriété	Madeleine PINON
21		Acte de Notoriété	Placide DESWARTE Blanche DESWARTE née BRIBARD
22		Acte de Notoriété	Paul GAUTIER Marie GAUTIER née GILET
23		Acte de Notoriété	Jean BRUGNE Espérance BRUGNE
24		Acte de Notoriété	DUPUIS - CLOBJEAU
25		Acte de Notoriété	Jules MENARD Florentine GRANGET
26		Acte de Notoriété	Marie SICARD née MERIET Jean Baptiste SICARD AUBERT Augustin SICARD
27		Acte de Notoriété	Edouard SERRAULT Augustine SERRAULT née POURREAU Jean SERRAULT
28		Acte de Notoriété	Daniel CHAMPION Germain CHAMPION Elie CHAMPION Eloïse CHAMPION née GIRARD
29		Acte de Notoriété	Famille BRUERE - DORANCE Jean DRUERE
30		Acte de Notoriété	Famille FIOU - BERTHET
31		Acte de Notoriété	Louis MILTENBERGER Amélie MILTENBERGER née OLIVE
32		Acte de Notoriété	Pierre BOUILLON
33		Acte de Notoriété	François CROIZARD Zénaïde CROIZARD
34		Acte de Notoriété	André MERCIER
35		Acte de Notoriété	Raymond CHAMPION Estelle CHAMPION née BODIER
36		Acte de Notoriété	Valérie BAUGE née MASILLAU Aimé BAUGE
37		Acte de Notoriété	Georges MONSELLIER Marie MONSELLIER née MEUNIER
38		Acte de Notoriété	Alphonsine DEBORGER
39		Acte de Notoriété	INCONNUE
40		Acte de Notoriété	INCONNUE
41		Acte de Notoriété	Henri BRETON
42		Acte de Notoriété	INCONNUE
43		Acte de Notoriété	Madeleine DANSAULT née RUER Louis DANSAULT
44		Acte de Notoriété	Famille BERGERON
45		Acte de Notoriété	Régis PROUST Vincent PROUST
46		Acte de Notoriété	René BEAUVAIS Clémence BEAUVAIS née BROCHARD Drienne BEAUVAIS

47		Acte de Notoriété	Ferdinand DIDIER Marie LENOUARD née DEVAUX
48		Acte de Notoriété	Pierre GILET Clémentine GILET née DUCHAMP
49		Acte de Notoriété	Germaine TEXIER née paillard
50		Acte de Notoriété	Désirée BOUCHER née GAUDREAU Marcelle BOUCHER
51		Acte de Notoriété	INCONNUE
52		Acte de Notoriété	Famille VERNA - DEBELLE
53		Acte de Notoriété	Famille LESSEUX
54		Acte de Notoriété	Famille MENON - FIOU
55		Acte de Notoriété	Arthur CHAMPION Jean Baptiste CHAMPION Marie Désirée GUILLON
56		Acte de Notoriété	Ambroise MORICEAU
57		Acte de Notoriété	René PINON
58		Acte de Notoriété	Anne PINON née PROUST
59		Acte de Notoriété	INCONNUE
60		Acte de Notoriété	Marie MORISSEAU née JOLI Léonie GILLOBNARD
61		Acte de Notoriété	Marie GAUTIER
62		Acte de Notoriété	Sylvain Jean Claude GAUTIER
63		Acte de Notoriété	INCONNUE
64		Acte de Notoriété	Opine REVERDY née DUCHAMP Pierre REVERDY Octave REVERDY
65		Acte de Notoriété	Jean Baptiste PINON Zénaïde PINON née FIOU
66		Acte de Notoriété	Ferdinand PROUST Adolphe PROUST Marie PROUST née HUET
67		Acte de Notoriété	Auguste ROY (Abbé 1914-1921) Anne ROY née FANON
68		Acte de Notoriété	Adrien BOULAY
69		Acte de Notoriété	Marie GOUIN née DUCHAMP Auguste GOUIN
70		Acte de Notoriété	Almire RONSIN Geneviève RONSIN
71		Acte de Notoriété	Constant VAUDECRANNE
72		Acte de Notoriété	François LEBOITE
73		Acte de Notoriété	Odette GILET née ARNOULT Louis GILET
74		Acte de Notoriété	Famille GONDART
75		Acte de Notoriété	INCONNUE
76		Acte de Notoriété	Valentine ROUILLE née PIPELIER
77		Acte de Notoriété	Arnaud COUDRAY Clotilde COUDRAY Eugène COUDRAY Isabelle COUDRAY
78		Acte de Notoriété	Famille COUDRAY

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur ladite concession qui n'auront pas été repris par les ayants-droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris, et à leur ré-inhumation dans l'ossuaire aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R.2223-6 du code Général des Collectivités Territoriales

Article 4 : Les noms des personnes exhumées des concessions reprises, et ré-inhumées selon les conditions visées à l'article 3, seront consignées dans un registre tenu à la disposition du public, et consultable en Mairie.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les terrains dont la reprise est prononcée pourront être à nouveau concédés à une famille pour de nouvelles inhumations.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes habituelles et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Parçay-Meslay, le 9 octobre 2024

Le Maire,

Bruno FENET



Certifié exécutoire :

- Date transmission au

contrôle de légalité :

- Date de publication :